

REUNION DU 18 OCTOBRE 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : P.SODOYER. X.RATTE. B.DI BLAS. M.BARBE. F.TURCIN. C.DESPLAT. M.BONNET. D.LOROT. O.SAVARY. L.NOLET. R.SEGAULT. T.CORBERON.

Absents excusés : JP.DURUP. C.FANTIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : Denis LOROT.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant qu'à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées, il y a lieu d'apporter des modifications au dossier soumis à enquête, à savoir :

Plans de zonage :

- Rectification des limites manquantes de certaines zones
- Prise en compte des observations des services de l'Etat sur la rédaction du règlement,
- Ajout d'un EBC sur le bosquet dissimulant la future zone d'urbanisation 2AU
- Ajout d'une orientation d'aménagement sur l'extension de la zone d'activités
- Ajout dans les annexes, les recommandations de constructions sur les sols argileux
- Apport de compléments dans le rapport de présentation (paragraphe sur les installations classées, sur le SDAGE Seine-Normandie
- Prise en compte des demandes du Centre Régional de la Propriété Forestière relatives au paragraphe sur les bois,
- Prise en compte de l'observation du SDIS

Règlement : ajout d'une règle permettant l'installation et la construction de services collectifs et d'intérêt général sur le règlement de la zone 2AU.

Après un long débat, il est passé au vote.

Les conseillers municipaux, décident d'approuver, par treize (13) voix pour et une (1) voix contre (L.NOLET) le PLU, tel qu'il est annexé.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Considérant qu'un droit de préemption permet à une commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion des mutations

Considérant qu'il est important que notre commune puisse maîtriser dans les meilleures conditions l'urbanisation de son territoire,

Considérant que le droit de préemption urbain peut être instauré sur les zones urbaines et les zones à urbaniser,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies par le PLU et délimitées sur le plan ci-joint

- La commune exercera le droit de préemption dans les zones concernées, à compter de la dernière en date des mesures de publicité de la présente délibération mentionnées à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

- Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU, conformément à l'article R. 123-13-4 du code de l'urbanisme.

Après un long débat, il est passé au vote.

Les conseillers municipaux, décident d'approuver, par treize (13) voix pour et une (1) voix contre (P.SODOYER) le DPU tel qu'il est annexé.

QUESTION DIVERSE

T.N.T.

Un devis a été demandé à un électricien afin d'installer des démodulateurs pour les logements sis 6 rue des Ecoles. Il nous faut également en prévoir pour les logements, sis 58 Grande rue et 12 rue des Ecoles.

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de classe - L'Académie a consenti à une ouverture de classe pour une année. La petite salle (ancienne salle du conseil municipal) a été aménagée en urgence.

Salle à l'étage de la cantine - La commission des bâtiments s'est rendue sur place afin de voir comment aménager les locaux (nouvelle réunion le 20 octobre à 16h30).

Croix rouge - Cette association nous remercie pour le versement d'une subvention.

Comité des fêtes - Cette association remercie la commune pour la dotation de lots à l'occasion du concours de pétanque.

Registres communaux - Les élus sont informés que la législation a été modifiée pour la tenue des divers registres.

Association des routes touristiques - Il est remis à chacun le compte-rendu de l'assemblée générale du 29 avril dernier.

Gymnase - les élus sont informés que l'inauguration aura lieu le samedi 27 novembre à 15h 30mn.

Verges - De nouvelles plantations auront lieu, le samedi 27 novembre au matin.

Hangar - Le maître d'œuvre, M.SUINOT a été recontacté pour modifier le projet. Par contre, le stockage du petit matériel ne serait pas très en sécurité en ce lieu.

Syndicat d'électrification - L'assemblée générale est prévue le vendredi 22 octobre à 9h 30mn.

Questions des élus

Rue du Petit Cotat - les riverains souhaiteraient un panneau « sens interdit », malgré tout un panneau interdiction de circuler existe et il est prioritaire, on pourrait rajouter un panneau voie sans issue. Sur les bornes les panneaux réfléchissants sont à changer.

Séance levée à 0h.